

que c'est faisable seulement à la condition que pour s'en servir les Canadiens doivent attendre une période creuse, alors nous dirons que nous n'en voulons pas. Mais nous ne nous ne préjugerons de rien tant que nous ne disposerons pas de toutes les données économiques.

Voilà les problèmes qui se rattachent à l'aspect économique de la question. Ce sera un très, très long pipe-line. Si on le remplit complètement de pétrole depuis la baie Prudhoe jusqu'aux États-Unis, il faudra l'utiliser au maximum. Si aux trois quarts du parcours, une compagnie canadienne veut y introduire du pétrole canadien et que nous disions: «Arrêtez, il faut laisser de la place au pétrole canadien dans le pipe-line», alors, naturellement, la tension à l'intérieur va diminuer sur toute la longueur depuis la baie Prudhoe ou sur les trois quarts, ce qui pourrait rendre l'usage du pipe-line peu rentable ou peu lucratif ou même reviendrait à un «non-usage».

Sauf erreur, le règlement actuel relatif aux pipe-lines pour le transport du pétrole tel que l'entend l'Office national de l'énergie—le concept de transporteur commun s'applique, à l'heure actuelle, aux pipe-lines pour le transport du pétrole, et non du gaz, comme le député le sait—prévoit que, si, de l'avis de l'Office national de l'énergie, un usager en aval ou au sud a un approvisionnement rentable de pétrole—celui qui n'a qu'une petite quantité de pétrole à transporter ne peut intervenir et nuire à la rentabilité du pipe-line—il appartient aux exploitants du pipe-line de lui permettre de transporter son pétrole. C'est leur responsabilité et une des conditions à remplir pour d'abord obtenir un certificat. Cette façon d'aborder le problème serait-elle valable dans le cas du pipe-line de la vallée du Mackenzie, nous n'en savons encore rien.

Je dirai ceci avec toute la déférence que je dois à la Chambre et au pays, en général, qui s'intéresse à ces problèmes, et avec raison: D'ici à ce que nous puissions nous faire une plus juste idée de la rentabilité du pipe-line, nous ne pourrions réellement dire quelles charges nous pourrions imposer à ce pipe-line, charges qui pourraient servir au mieux les intérêts du Canada. Avant de prendre une décision, il faut donc attendre la suite des événements.

Si, en examinant la demande, nous nous apercevons que ce pipe-line ne pourra devenir un transporteur commun et qu'il n'y aura pas moyen d'y faire entrer du pétrole canadien, nous saurons ce que nous aurons à faire. De nos principes directeurs il ressort clairement qu'en pareil cas, il nous faudra dire: «Nous sommes désolés, mais vous ne pouvez pas construire cet oléoduc.» Cependant, les échanges de vues qui ont eu lieu et les entretiens que j'ai eus me donnent à penser qu'il y aura et qu'il devra y avoir de la place pour le pétrole canadien dans ce conduit. Nous serons fixés à ce sujet le jour où une demande nous aura été soumise. Au cas où les sociétés intéressées diraient: «Eh bien, les gars, si vous voulez plus, vous n'êtes plus dans le jeu», nous leur rétorquerons: «C'est vous qui n'êtes plus dans le jeu.» De toute façon, il me semble que nous ne devrions pas claquer la porte avant d'avoir vu la marchandise. Si vous me permettez cette analogie, bien que mes responsabilités ministérielles n'aient rien à voir avec l'agriculture, je vous dirai: «Ne fermons pas la porte de l'écurie avant d'avoir vu le cheval!»

**M. Douglas:** Que vient faire un cheval dans ce jeu?

• (4.50 p.m.)

**L'hon. M. Greene:** Le même problème se pose à nouveau au sujet de l'appartenance, problème qui motivait la question du député. Bien qu'il soit trop bien élevé pour utiliser ce terme, il est possible qu'il trouve ce principe directeur passablement fadasse. Cela n'indique pas s'il doit être d'appartenance canadienne. A nouveau, et pour la même raison, les perspectives économiques en sont fabuleuses et inconnues même des entrepreneurs. Je me souviens que le devis original du pipe-line de Valdez était 1.2 milliard de dollars alors qu'il serait maintenant de l'ordre de 2 milliards. C'est une erreur commise non pas par des hommes politiques mais par les compagnies géantes qui disposent d'experts dans différents domaines et probablement dans le monde entier.

**M. Douglas:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre pour me rafraîchir la mémoire. N'est-il pas vrai que les principes directeurs prévoyaient une certaine proportion d'appartenance canadienne pour tous les pipe-lines?

**L'hon. M. Greene:** Je vais essayer d'en trouver le libellé exact. Je vais peut-être paraphraser mais je crois que le libellé prévoit des possibilités considérables de participation des Canadiens au financement, à l'étude, à la construction, à la possession et à la gestion du pipe-line. Une fois encore, l'expression «possibilités considérables» n'est pas très définie et des députés pourront la trouver peu utile. Selon tous les conseils financiers qui nous ont été donnés à l'époque, et quoi qu'aient été nos erreurs, nous étions avertis du peu de nos connaissances économiques. Il est possible que ce ne soit pas à notre honneur, mais c'était visiblement le cas pour tout le monde. Il devient de plus en plus évident qu'une entreprise de proportions aussi gigantesques dépasse presque toute œuvre jamais entreprise au Canada. J'ai entendu citer des chiffres allant de 4 milliards de dollars à 8 milliards pour les deux pipe-lines et malgré la meilleure bonne volonté du monde, il m'est impossible de dire à la Chambre quel est le chiffre exact. Je doute que quiconque le puisse.

Il est donc évident qu'il serait impossible de réunir au Canada une proportion appréciable des fonds requis. Il suffit de songer à notre économie globale et au total des épargnes canadiennes, en l'espace d'un an, pour se rendre compte de l'in vraisemblance de la chose. L'idéal serait de trouver un entrepreneur canadien capable de nous certifier que le capital-actions resterait au Canada et que la dette irait ailleurs. C'est la façon dont le gazoduc de la Trans-Canada fut financé. Une situation comme celle-là serait satisfaisante aux yeux de tous je pense, mais c'est une chose impossible. A en juger d'après mes entretiens avec les représentants de compagnies et ceux des autres entreprises de recherches, je suis persuadé qu'en matière de génie, de construction et de direction, nous n'aurons pas de difficulté à répondre aux exigences du point de vue de la participation canadienne. Il en sera ainsi parce que nous n'avons rien à envier à personne au monde dans ce domaine. Je ne m'inquiète pas non plus du côté des matériaux. Tous les fabricants de tuyaux du pays et toutes les aciéries canadiennes auraient du travail pour quatre ou cinq ans, je pense, si l'on décidait d'aménager ces pipe-lines. Pour ce qui est de la construction de conduits d'un diamètre de 48 pouces ou plus, on me dit